

couverture vaccinale contre le HPV. Je vous renvoie au site du Conseil supérieur de la santé pour prendre connaissance des quelque 70 pages résumant ce travail.

Je ne dispose pas de données sur les vaccinations de rattrapage, ceci n'étant pas de ma compétence. Pour le moment, le remboursement par l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) n'est assuré que jusqu'à dix-neuf ans en vaccination de rattrapage. Si des données existent, elles doivent être en possession de l'INAMI.

L'organisation de la vaccination est de la compétence de la Communauté française pour les enfants, et de la Commission communautaire commune pour les adultes. Le remboursement est du ressort de l'État fédéral.

La compétence de la Commission communautaire française en la matière se limite à la promotion de la santé, via une information adéquate sur les vaccins. La Commission communautaire française cofinance notamment le site www.vaccination-info.be géré par Question santé. Ce site offre une information très complète sur les différents vaccins obligatoires et recommandés.

Des informations sur la vaccination et le dépistage du HPV sont également diffusées auprès de différents publics par les associations actives dans la prévention des infections sexuellement transmissibles, comme la Plate-forme prévention sida, SIDA'SOS, pour la population générale et les jeunes, ou encore Espace P, pour les travailleuses du sexe.

Les centres de planning familial et leur fédération diffusent également des informations à ce sujet. Cette information se fait directement lors d'activités d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) en milieu scolaire ou en festivals, mais aussi lors des consultations individuelles, ou encore via des brochures, des campagnes radiophoniques et télévisées, et plusieurs sites internet.

Comme vous le rappelez, la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) fait partie des priorités du Plan de promotion de la santé 2018-2020. Dans le cadre de l'appel à projets lancé en juin, divers acteurs ont soumis un dossier de demande de subsides. Ces dossiers sont actuellement examinés par mon cabinet et mon administration.

Sans préjuger des décisions qui seront prises, il est évident que les acteurs devront intégrer les recommandations du Conseil supérieur de la santé dans leurs messages de prévention. Certains de ces acteurs ont d'ailleurs déjà pris contact avec les différents ministres compétents pour attirer leur attention sur les implications politiques des nouvelles recommandations du conseil.

Ces recommandations feront probablement l'objet d'une concertation entre le niveau fédéral et les entités fédérées au sein du groupe de travail intercabineaux consacré à la prévention, dans le cadre de la conférence interministérielle de la santé publique. Elles ont en effet des répercussions sur les politiques des différents niveaux de pouvoir.

INTERPELLATIONS (SUITE)

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

L'ÉTAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ÉMISES PAR L'ONU POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES EN 2014

DE **MME FATOUMATA SIDIBÉ**

ET INTERPELLATION JOINTE

LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

DE **M. AHMED EL KTIBI**

À **MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (Défi).- Le Conseil supérieur national des personnes handicapées (CSNPH) a récemment fait le point sur la mise en œuvre des recommandations émises par l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour les personnes handicapées en 2014.

Face au bilan peu élogieux des performances de la Belgique en la matière, le Belgian Disability Forum (BDF), une asbl qui examine les traités internationaux et leur application, a, de son côté, indiqué qu'il restait encore du pain sur la planche. Elle a également rappelé que le prochain rapport périodique de la Belgique est attendu par le CSNPH pour le 2 août 2019.

Une des faiblesses en matière de politique publique en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap, est l'absence de statistiques. Ce manquement était d'ailleurs relevé dans le mémorandum du CSNPH et du BDF qui constatait que les autorités belges ne disposaient pas de statistiques complètes sur le nombre et les besoins des personnes handicapées vivant en Belgique.

La répartition des compétences décidées par les réformes institutionnelles successives n'a pas créé un cadre propice en matière d'établissement et de développement d'outils statistiques cohérents. L'urgence, en 2014 déjà, était de disposer d'une base de données unique rassemblant l'ensemble des éléments du dossier. Une bonne politique requiert la prise en compte de tous les handicaps existants. Par ailleurs, des chiffres et statistiques complets sont essentiels pour élaborer une planification correcte et durable des différents aspects de la politique ou encore déterminer les budgets.

Les problèmes restent donc criants en matière d'hébergement, d'emploi, d'accessibilité et de mobilité. Pourtant, nous avons avancé en Région bruxelloise puisque nous avons adopté, sous la législature précédente, un décret relatif à l'inclusion des personnes handicapées.

Les gouvernements de la Région, de la Commission communautaire commune et de la Commission

communautaire française ont adopté simultanément le Handiplan qui a pour objectif de favoriser la mise en place d'une politique de handistreaming - approche intégrée de la dimension du handicap - en Région de Bruxelles-Capitale pour la législature 2014-2019. La Région bruxelloise, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française ont dès lors signé une charte du handistreaming, qui se veut un engagement à prendre les mesures qui s'imposent pour rendre Bruxelles plus inclusive. Ce principe vise à intégrer la dimension du handicap dans l'ensemble des politiques menées à Bruxelles.

Au vu des récentes critiques émises par le secteur et par différentes associations, c'est l'occasion de faire le point sur ce dossier.

Quel est l'état des lieux des actions menées dans le cadre du Handiplan adopté en juillet 2015 ?

À l'échelle de la Commission communautaire française, on avait parlé d'un groupe de coordination composé de l'ensemble des représentants des ministres et des services de la Commission communautaire française. Où en est-on à cet égard ? En ce qui concerne les échanges bilatéraux avec des membres du gouvernement en vue de la mise en œuvre du Handiplan, quelles sont les avancées réalisées ?

La conférence interministérielle (CIM) du handicap s'est-elle réunie ? Si oui, à combien de reprises ? Le rapport publié dans la presse sera-t-il à l'ordre du jour de la prochaine conférence ou l'a-t-il été ? Quand sera organisée la prochaine conférence ?

Vos contacts avec le monde associatif sont-ils constructifs ? Sur quoi débouchent-ils ?

Qu'en est-il de l'accessibilité dans les communes ? Le projet de décret sera-t-il transposé dans les communes ? Si oui, lesquelles ?

Mme la présidente.- La parole est à M. El Ktibi pour son interpellation jointe.

M. Ahmed El Ktibi (PS).- Dans nos démocraties libérales, les personnes handicapées constituent des citoyens à part entière. L'égalité entre tous est l'un des fondements de nos sociétés. Pourtant, en pratique, leur participation à la société et l'exercice de leurs droits sont trop souvent entravés par un manque d'accessibilité à de nombreux services.

La Convention des Nations Unies du 13 décembre 2006 relative aux droits des personnes handicapées a fêté ses dix ans et fêtera bientôt ses onze ans. Le 30 mars 2007, la Belgique fut parmi les premiers signataires de cette convention, reconnaissant ainsi que ce texte représente le premier grand traité sur les droits de l'homme du 21^e siècle. Malgré cela, il reste encore énormément à faire pour améliorer le quotidien des personnes souffrant d'un handicap.

Cette convention montre une nouvelle façon d'envisager le handicap. Il n'est plus question de penser les politiques en faveur des personnes handicapées comme une optique de bien-être social, mais comme une évidence de respect des droits de l'Homme.

En décembre 2015, j'ai eu l'honneur d'être présent au moment de la réception, entre les murs de notre Parlement, du rapport alternatif rédigé par le Belgian Disability Forum (BDF) sur la condition des personnes souffrant d'un handicap en Belgique, ainsi que sur les politiques menées dans ce domaine par différentes composantes de notre pays.

Le rapport relevait une série de problèmes courants dans notre pays, dont la méconnaissance, dans le chef des citoyens, des politiques et institutions d'aide aux personnes souffrant d'un handicap, le relatif cloisonnement des politiques, dû à la structure fédérale de notre pays, et leur adaptation insuffisante aux différents cas de figure, tels que le sexe, l'âge ou le degré du handicap.

Unia, de son côté, a rendu public en 2014 un rapport parallèle.

Qu'en est-il de la mise en œuvre de la convention au niveau bruxellois ? Où en sommes-nous ?

Concernant le rapport alternatif du BDF et le rapport parallèle d'Unia, quels contacts avec d'autres niveaux de pouvoir ont-ils été pris pour apporter une réponse structurelle aux difficultés relevées, principalement le manque de coordination et de cohérence ? Quelles initiatives ont-elles été prises par vos services à cet égard ?

La Belgique devra rendre un rapport en 2019 au Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU. Comment se déroule, en pratique, sa préparation ? Quel rôle y tiennent la ministre et ses services ?

Ce n'est un secret pour personne - nous le rappelons à chacune de nos interventions -, le manque de places d'hébergement pour les personnes souffrant d'un handicap est criant. Dans le budget des infrastructures sociales pour personnes handicapées (secteur privé), un montant de 7.515.000 euros était prévu pour les crédits d'engagement à l'initial 2017. Ce crédit est destiné aux subventions relatives à la construction, l'achat, l'aménagement ou l'équipement de centres de jour et d'hébergement du secteur privé.

Quels grands projets ont-ils été lancés pour accroître l'offre de places ? Quelles autres pistes sont-elles envisagées pour répondre aux besoins des personnes concernées ?

Vous avez indiqué également qu'une douzaine de places seraient nouvellement agréées et subventionnées dans les centres de jour et d'hébergement. Selon quels critères et suivant quel calendrier ?

En ce qui concerne l'accessibilité des personnes handicapées aux maisons communales, la commune de Forest a déjà prévu, dans son plan de rénovation, la prise en considération de cet aspect. Avez-vous des informations quant aux autres communes ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Plovie.

Mme Magali Plovie (Ecolo).- Je voudrais attirer votre attention sur le rapport d'Unia de 2016. Il dit, dans son introduction, qu'il faut plus que jamais continuer à construire ensemble une société inclusive et participative.

Bien sûr, cela ne concerne pas que les personnes porteuses d'un handicap, mais je voulais souligner ce qui est dit à propos du modèle d'inclusion défendu par la convention des Nations

Unies. « Ce modèle implique une mutation culturelle. Les systèmes et leur organisation sont remis en cause, l'environnement et les méthodes éducatives sont adaptées, le regard porté sur le handicap est démedicalisé, mais les besoins des personnes trouvent une personne en termes de soins et de soutien. Tout en protégeant les personnes handicapées, ce modèle de société les laisse libres et leur permet de vivre de la façon la plus autonome possible. Les personnes handicapées vivent parmi et avec les autres citoyens et utilisent les mêmes services ». Unia attire donc l'attention sur ce modèle dans son rapport.

Quelles sont les mesures qui permettent précisément cette inclusion à tous les niveaux de la société ? J'interpellerai à d'autres niveaux, dont l'emploi, car quand on parle d'inclusion, il est surtout important de le faire auprès des autres ministres, pour voir ce qu'ils entreprennent.

Cependant, il est aussi important de savoir ce que vous mettez en place en termes de mesures et de budget pour renforcer l'inclusion et la participation des personnes handicapées dans les services généraux.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Le rapport de suivi sur la Convention ONU a fait l'objet d'un rapport intermédiaire préparé par le service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare), transmis notamment au Belgian Disability Forum. Le rapport final devra être soumis le 2 août 2019 au Comité des Nations Unies. La réponse aux avancées depuis la condamnation de 2013 se retrouve notamment détaillée ci-dessous dans les différents projets de création de places, Monsieur El Ktibi.

Du fait des réformes successives de l'État, l'aide aux personnes en situation de handicap est depuis longtemps une matière principalement communautaire. Le pouvoir fédéral n'a donc, en dehors des allocations de remplacement de revenus, plus tellement d'impact sur la politique menée. En dehors de la conférence interministérielle (CIM) de la santé publique, ces questions se traitent donc de manière plus transversale, avec notamment la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne. Cela répond à votre question, Madame Sidibé. Depuis que la répartition des compétences a changé à la suite de la réforme de l'État, il n'y a plus de CIM du handicap.

Du côté francophone, le parlement a pu se rendre compte de la collaboration étroite qui réunissait les entités à l'occasion de la présentation du Plan transversal autisme à la commission tripartite parlementaire l'an passé. Je ne sais pas si vous y aviez assisté. Les contacts se poursuivent de manière régulière entre les collaborateurs et les administrations concernées. À Bruxelles, il existe une seconde source de collaborations. Il s'agit d'un décret, Madame Sidibé, et non d'un projet d'ordonnance, que vous avez voté ici en 2016. Ce principe défend et valorise la qualité de vie et la participation pleine et entière à la société des personnes en situation de handicap. Il s'agit d'un élément-clé de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Chaque membre du gouvernement doit soutenir des initiatives pour ce public fragilisé.

Merci, Madame Plovie, de dire que vous allez interpeller d'autres ministres que moi. J'ai toujours dit que je répondais à ces questions avec beaucoup de plaisir, mais la plus belle chose qui pourrait arriver dans ce parlement

serait que ce ne soit pas toujours la ministre en charge du handicap qui soit interpellée à ce sujet, mais aussi les ministres en charge de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'emploi, et que ces questions ne soient pas

systématiquement redirigées vers moi. Je le dis à chaque fois qu'on m'interpelle à propos du handicap pour que les membres du Bureau l'entendent et le comprennent au moment de l'orientation des questions.

Étant à la manœuvre pour faire adopter un décret sur le handstreaming, je devais mettre en place toute cette dynamique. Une des exigences centrales est de créer des places d'accueil et d'hébergement. Il importe de souligner la démarche opérée systématiquement dans les politiques mises en place qui vise à respecter l'article 19 de la convention de l'ONU, c'est-à-dire la déclinaison de l'inclusion dans les divers milieux de vie : maison, logement adapté, institution spécialisée.

Une première priorité donnée au concept d'inclusion est un droit égal à un autre d'habiter leur maison ou leur quartier. Quelque 62 places de logement accompagné ont été créées uniquement dans les maisons et les quartiers depuis le début de la législature : Jangada, les projets de La Lune pour rêver, My Wish, Le Huitième Jour.

Je n'ai pas attendu l'adoption du décret pour commencer à travailler sur les pistes. Un groupe de travail composé d'associations représentatives de personnes handicapées et d'experts en logement et handicap mènent des réflexions autour des thèmes centraux : accessibilité au logement, ouverture des agences immobilières sociales (AIS) au public du handicap... Il existe beaucoup d'avancées, puisqu'un arrêté spécifique organisant les AIS est en vigueur depuis le 8 janvier dernier. Il y a un chapitre complet, puisqu'une AIS peut dorénavant réserver des logements destinés à un projet pour personnes handicapées dans le cadre d'un partenariat avec une association sans but lucratif (asbl) agréée. Des majorations de subventions sont allouées aux AIS et l'accompagnement social est assuré par une association partenaire.

Le Fonds du logement est lui aussi concerné, puisqu'un projet est en cours avec La Braise pour construire à Anderlecht le premier centre de jour et d'hébergement accueillant les cérébrolésés. L'achat du terrain est déjà effectué, les architectes préparent les plans et la première pierre en sera posée en 2019.

Plusieurs projets de logement accompagné sont en cours avec Le Huitième Jour. Un nouveau projet, rue des Capucins, comporte huit logements inclusifs et est déjà fonctionnel. Un autre est situé rue des Faïnes, à Neder-over-Heembeek, avec des logements pour personnes handicapées mentales vieillissantes.

À la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), un nouveau contrat de gestion 2015-2020 a été adopté. J'ai organisé un groupe de travail, désigné des membres de personnel des pour veiller à la mise en place de la stratégie et installé une commission consultative PMR au sein de la SLRB.

Un premier projet s'est d'ailleurs concrétisé récemment puisque l'asbl Jamais eux sans toi (JEST) a reçu la confirmation que son nouveau centre de jour a été choisi dans le cadre d'un appel à projets lancé conjointement par la SLRB et la Commune de Watermael-Boitsfort. Le bâtiment permettra l'accueil de 15 jeunes en situation de handicap.

J'aimerais aussi évoquer le guide Handi Cap Logement, un outil développé dans la foulée de ce que j'avais déjà accompli dans le secteur de l'emploi.

Le Collectif accessibilité Wallonie-Bruxelles (Cawab) a aussi reçu une subvention via le service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare). Ce dernier œuvre dans le domaine de l'accessibilité des espaces sociaux. Des réunions se tiennent très régulièrement au cabinet.

J'aimerais attirer l'attention des membres de la majorité. Puisque vous êtes impliqués dans cette problématique, vous savez que la réforme du Règlement régional d'urbanisme (RRU) ne saurait tarder. J'aimerais vraiment que vous soyez attentifs à ce que la dimension du handicap soit intégrée dans la notion de RRU. J'aimerais parfois me sentir moins seule dans le combat lié à ce dossier.

Pour l'environnement, un tel effort consiste notamment à promouvoir la journée Nature pour tous qui sera organisée ce dimanche au parc Tournay-Solvay par l'asbl Natagora à l'instar de ce qui se fait pour les événements festifs.

J'ai déjà répondu à la question de l'accessibilité des communes pour M. Loewenstein. En matière de sport, il existe un appel à projets pour la deuxième année consécutive. Dans ce cadre, un montant de 55.000 euros a été attribué par un jury désigné notamment avec le Conseil consultatif société civile inclusive. Tous les sports y sont pratiquement ciblés : hockey, taekwondo, football,...

Pour le secteur de la formation professionnelle, un groupe de travail a été constitué sous la présidence des cabinets de tutelle et s'est réuni plusieurs fois depuis 2016 dans le cadre du Plan Formation.

Concernant le manque de places à Bruxelles, je souhaite rappeler au préalable les efforts importants fournis depuis le début de la législature. Ainsi, 180 places de jour ou d'hébergement ont été créées, et même plus de 250 places si on y ajoute les logements inclusifs. Un tel effort n'avait plus été fait depuis des années.

Au Centre Arnaud Fraiteur à Molenbeek, la suppression de l'internat pour enfants et la perte de dix places ont été compensées par la création simultanée de dix nouvelles places en centre de jour pour enfants scolarisés et de dix autres en centre de jour pour enfants non scolarisés. Une place supplémentaire a été ouverte au centre de jour pour enfants non scolarisés Grandir à Saint-Josse-ten-Noode. Quatre nouvelles places ont été créées au centre de jour Le Pré Texte à Uccle et cinq au centre de jour pour adultes Les Fougères à Watermael-Boitsfort, ainsi qu'une place supplémentaire au centre d'hébergement Hama 3.

Il faut aussi souligner l'augmentation des moyens pour tous les projets et initiatives. Je pense en particulier à la Cellule mobile d'intervention Maya, attachée à l'hôpital Titeca, qui perçoit un subside de 150.000 euros par an, soit le double des fonds alloués depuis des années, et au projet SinPA de l'asbl SUSA, dont la subvention est passée à 250.000 euros annuels.

Pour le choix des places, il a été tenu compte en 2017 des demandes introduites par les centres et qui ne nécessitaient pas de nouvelles infrastructures parce qu'elles cadraient bien avec le Plan transversal autisme et

la question du double diagnostic. Une priorité a été donnée aux activités de jour par rapport à l'hébergement.

Concernant l'état d'avancement du plan global d'investissement pour la période 2016-2020, 25 places ont déjà été ouvertes sur les 150 prévues. L'adoption de ce plan est un acte officiel qui nous engage pour les années à venir. Un plan similaire a été adopté en juin 2017 par la Commission communautaire commune.

Comme annoncé, le projet de rénovation de l'Institut royal pour sourds et aveugles (IRSA) est le plus important de 2017. L'ouverture des offres des soumissionnaires du marché public est prévue ce 9 octobre. Il représente environ 4 millions d'euros de crédit sur les 7,505 millions d'euros prévus.

Après deux décennies d'attente, le projet de la Braise à Anderlecht est en bonne voie, grâce au partenariat avec le Fonds du logement. Ce projet ressortit à présent à la Commission communautaire commune.

La création d'un nouveau centre de jour pour enfants par le Centre de rééducation de l'enfance à Bruxelles (CREB) avance bien, puisque l'asbl a trouvé un terrain à Anderlecht grâce à l'appui de citydev.brussels et a bouclé son plan financier grâce à de généreux partenaires : CAP48, la Fondation Roi Baudouin, la Fondation Portray et l'asbl Constellations.

Le projet de rénovation de l'asbl Chapelle de Bourgogne devrait être agendé en 2018.

Le projet proche de l'asbl Espoir et Joie à Ganshoren est en voie de concrétisation sur un terrain qui serait situé à Berchem-Sainte-Agathe.

Le projet de centre de jour de la Cité joyeuse à Molenbeek avance également de manière satisfaisante.

Retenons de tout cela que 250 places ont été créées depuis le début de la législature et que des plans pluriannuels sont bouclés, tant à la Commission communautaire française qu'à la Commission communautaire commune.

Madame Sidibé, je m'étais fixé pour objectif de rencontrer sur cinq ans l'ensemble des associations actives dans le domaine du handicap. Je puis vous assurer que j'en suis déjà à plus de 60%. Presque toutes les semaines, je rends visite à une association de personnes handicapées pour y rencontrer les gens, cela depuis plus de trois ans. C'est vous dire combien mes contacts sont nourris, avec ce secteur en particulier.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes DéFI et cdH)*

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Merci pour ces réponses, qui permettent de faire le point sur les avancées en cette matière. Vous avez raison : il faut interpellier ailleurs. J'ai d'ailleurs également déposé une interpellation à l'attention de M. Smet, car il est important que tous les ministres soient concernés.

Mme Céline Fremault, ministre.- Comme le prévoit la prise en compte de la dimension du handicap dans toutes les politiques (handistreaming), tous les ministres devront faire rapport devant le parlement. Ce qui se fait en comité d'avis pour le genre devra se faire en matière de handicap. Les